

**OBJET      ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT**  
**AVEC LES ORGANISMES AU BUDGET 2011**

---

**DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE**

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient une Délibération spécifique aux subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi.

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, il a été approuvé le principe de la conclusion de contrats d'objectifs et d'avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 (conventions types joints en annexes).

Au titre de l'exercice 2011, une convention sera établie avec chaque bénéficiaire d'une subvention inscrite au budget 2011.

Pour votre information, vous pourrez trouver en annexe 1 l'ensemble des subventions versées lors de cette séance. Pour les associations en annexe 2 et 3, un Avenant-type 1 et une Convention-type 1 vous sont proposés.

Par ailleurs, la liasse comprenant les budgets prévisionnels des associations recevant plus de 23 000,00 € au Budget principal, est consultable lors de cette séance du Conseil Municipal, et l'ensemble des dossiers de demandes est dès à présent disponible à la Direction du Développement de la Vie Associative et de la Jeunesse.

Je vous demande donc :

- d'approuver l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans le tableau en annexe 1 ;
- d'approuver les conventions à passer avec les organismes figurant aux tableaux en annexes 2 et 3 ;
- de m'autoriser à signer ces actes et à verser les subventions aux organismes, conformément aux tableaux en annexes 1, 2 et 3.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**

**Robert ANNETTE**

**OBJET      ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT  
              AVEC LES ORGANISMES AU BUDGET 2011**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/1-13 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Hajasoa PICARD, 6<sup>ème</sup> Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve exprimée par l'opposition en AG/ EM ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*11 abstentions  
(dont 2 votes par procuration)*

*pour*

↓  
*M. Dominique FURNEL MME Carmen ALLIE,  
M. Iqbal INGAR, MME Patricia HORAU,  
M. Jean-Michel BARDIERE, M. René-Paul VICTORIA,  
M. Christian ALBANY, M. Serge HOARAU,  
et MME Raziah LOCATE*

↓  
*autres élus présents et mandatés, non intéressés*

**ARTICLE 1**

Approuve l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans le tableau en annexe 1.

**ARTICLE 2**

Approuve l'Avenant-type à passer avec :

- ASSOCIATION CHATEAU MORANGE,
- ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION,
- ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA,
- ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS  
(ex-ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II),
- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL,
- ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS,

## Délibération n° 11/1-13

- ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT,
- BELLEVUE POUR TOUS,
- CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER,
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES,
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD,
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA,
- CLUB ANIMATION PREVENTION,
- ESPACE SOCIO EDUCATIF DE LA MONTAGNE,
- FAIRE DIRE,
- FOOTBALL CLUB MOUFIA,
- FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE,
- FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE,
- GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM),
- JEUNESSE 2000,
- LA LANTERNE MAGIQUE,
- LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE,
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FEDERATION DE LA REUNION  
(ex-FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES),
- MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS,
- RUN ACTION,
- SAINT-DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION,
- SAINT-DENIS ENFANCE,
- SAINT-DENIS GYM REUNION,
- SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT,

et la Convention-type à passer avec :

- ASSOCIATION 21 DEGRES SUD,
- ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON,
- ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN,
- ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION -  
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (A.M.A.F.A.R.-E.P.E.),
- ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON,
- ASSOCIATION PROXIMA,
- ASSOCIATION SOCIALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (A.S.I.P.),
- ASSOCIATION SOURS PERKISYON,
- ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON,
- AVENIR FAMY KREOL,
- COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION,
- FOYER SOCIO CULTUREL DU MOUFIA,
- NATATION SAINT-DENIS REUNION,
- RACING CLUB SAINT-DENIS,
- SANS LIMITES.

### **ARTICLE 3**

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

### **ARTICLE 4**

Autorise le Maire à verser les subventions, conformément aux annexes 1, 2, et 3.

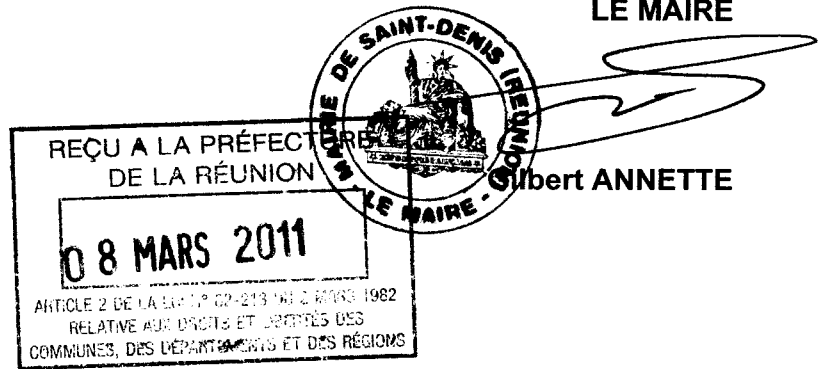
**ARTICLE 5**

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal sous le Chapitre 65 et les Articles 6573 et 6574.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 7 MAR. 2011

LE MAIRE



# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

1/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
65738	CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (THEATRE VLADIMIR CANTER)	15 000	Programmation artistique Théâtre Vladimir Canter
6574	A NOUT SAUCE	4 000	Lecture scénique des résidences "Bat la lang" et ateliers culturels
6574	ANAFLOA	5 000	Actions 2011 autour de la danse et de la mode
6574	ASSOCIATION 21 DEGRES SUD	200 000	Programmation du Festival Kaloo Bang
6574	ASSOCIATION CULTURELLE LANGUE ARABE ET OURDOU	9 000	Organisation des événementiels "Jour de l'an", "Eid ul Fitr" et conférences
6574	ASSOCIATION FENOMENN	3 000	Projet : Kabar New Soul et Rouler Killer
6574	ASSOCIATION KABARET	6 000	Accompagnement de groupes musicaux (aide à la réalisation, formation...)
6574	ASSOCIATION REGIONALE D'EXPANSION MUSICALE	3 000	Ateliers musicaux et projet "Je connais la musique"
6574	ASSOCIATION SALEM TRADITION	4 000	Création musicale 2011 " Lanbousir" et interventions scolaires
6574	ASSOCIATION TRAVERSE 974	5 000	Projets artistiques 2011
6574	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE LA REUNION	15 000	Projet "mille masques et+», création de masques dans les écoles
6574	EKLECTIK LABEL	1 000	conception et réalisation d'expos et d'événements artistiques
6574	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	3 000	Projet autour des percussions
6574	KOZE CONTE	6 400	Contes du Dimanche- "Zistoir' pou in soir"
6574	LOKAL DE LA SOURCE	2 000	programmation bi mensuelle du kiosque de la Source
6574	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD	3 000	Valorisation du patrimoine: St Denis Dimanche, Visites guidées journées du Patrimoine
6574	PREVACT	2 000	Projet: "Kiltir Kartié"
6574	SANS LIMITES	35 000	Rendez vous mensuel hip-hop: "Sa me dit le hip hop "
6574	SHAKALS BANDS	3 000	Projet "La musique pour tous " Apprentissage et perfectionnement musical
<b>Total attribué CULTUREL</b>		<b>324 400</b>	

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

2/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN	130 000	Animations du centre-ville
<b>Total attribué ECONOMIQUE</b>		<b>130 000</b>	

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

3/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	BLP CITY	3 600	Fonctionnement et actions
6574	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	40 000	Service civique
6574	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	24 750	Fonctionnement
6574	RUN ACTION	7 000	Action de sensibilisation à la propreté sur le TCSP
6574	RUN ACTION	70 000	Fonctionnement
<b>Total attribué EDUCATION POPULAIRE</b>		<b>145 350</b>	

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

4/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	ASSOCIATION D'INSERTION ET D'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT (A.I.D.A.H.)	9 000	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION REUSSIR LE DEVELOPPEMENT DE LA REUNION (A.RD.R.)	15 000	Projet Embellissement de la ville - Portage CAE
6574	ASSOCIATION SOCIALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (A.S.I.P.)	34 300	Amélioration légère de l'habitat remédiable en chantier d'insertion
6574	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	110 000	Fonctionnement
<b>Total attribué INSERTION</b>		<b>168 300</b>	



# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

5/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON	12 500	Dispositif Enfance
6574	ASSOCIATION ECOLE IRIS HOARAU	9 371	Garderie Ecole Maternelle Petite Ile
6574	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS (EX ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II)	5 985	Accueil Collectif des Mineurs ados
6574	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS (EX ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II)	18 000	Accueil Collectif des Mineurs - primaire
6574	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	9 000	Séminaire Culture Sciences et Loisirs
6574	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL	10 385	Vacances littéraires
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	34 000	Garderie Tamarins E.Nonge
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	54 684	Accueil Collectif Mineurs Vac Tamarins E.Nonge Primat
6574	ASSOCIATION SOURS PERKISYON	7 000	Accueil Collectif Mineurs Janvier (centres de loisirs)
6574	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT	41 014	ACM maternelle CEJ
6574	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT	41 014	ACM primaire CEJ
6574	AVENIR FAMY KREOL	7 277	Mercredi loisirs
6574	BELLEVUE POUR TOUS	11 000	Accueil Collectif Mineurs Maxime Laope
6574	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	84 194	Centre de vacances avec hébergement Août Ados
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	6 000	ACM Ados
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	7 000	Accueil Collectif Mineurs Primaire
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	8 000	ACM Ados Séjours Vacances
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.)	25 000	Camping Jeunes CEJ
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.)	91 586	CAP J Primat Tamarins Chaudron Moufia Bellepierre Vauban
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.)	122 815	ACM ados CEJ
6574	COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION	12 750	Vacances
6574	DIONY-BULLES	5 377	Baptême plongée centre de vacances
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	5 000	Club des Club CEJ
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	8 333	Camping jeunes CEJ
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	10 000	Garderie Ecoles Saint-Bernard /Affouches
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	8 637	Espace jeunesse CEJ

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

6/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	43 269	Garderie maternelle et primaire CEJ
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	48 978	Mercredis jeunesse maternelle et primaire CEJ
6574	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	16 998	Accueil Collectif Mineurs Ados
6574	FOYER SOCIO CULTUREL DU MOUFIA	14 065	Halte garderie (Ecole primaire Alain Lorraine)
6574	JEUNESSE 2000	8 577	ACM Ados CEJ
6574	JEUNESSE 2000	14 404	Camping Jeunes CEJ
6574	JEUNESSE 2000	27 344	ACM Vacances Maternels CEJ
6574	JEUNESSE 2000	27 344	ACM Vacances Primaires CEJ
6574	JEUNESSE 2000	42 750	Fonctionnement
6574	LA LANTERNE MAGIQUE	5 000	Ateliers vacances Pratiques Artistiques
6574	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	9 000	Garderie Ecole Maxime Laope
6574	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	27 000	Garderie Philibert Commerson
6574	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	- 162 003	Club loisirs jeunes CEJ
6574	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	40 066	Accueil Collectif Mineurs Mat Prim Ados
6574	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	3 000	Séjours Familles
6574	RACING CLUB SAINT-DENIS	6 000	Vacances adolescents Janvier
6574	SAINT-DENIS ENFANCE	77 550	Mercredi jeunesse maternelle et primaire CEJ
6574	SAINT-DENIS ENFANCE	530 543	ACM maternelle et primaire CEJ
<b>Total attribué JEUNESSE 3/17 ANS</b>		<b>1 435 807</b>	

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

7/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	A NOUT SAUCE	6 000	Prévention citoyenne
6574	ASSOCIATION « LA ROCADE HORIZON »	5 000	Actions de cohésion sociale
6574	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	9 500	Actions en faveur du développement interculturel
6574	ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL (ADPP)	5 000	Soutien aux initiatives de habitants de la ZAC Bois rouge
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	4 500	Soutien à la cohésion sociale
6574	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	5 500	Action de médiation et de proximité (Adulte Relais)
6574	ASSOCIATION DES FEMMES MAHORAISES DE MONTGAILLARD	10 000	Karibou zot tout
6574	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (A.M.A.F.A.R.-E.P.E.)	2 000	Accompagnement initiative citoyenne
6574	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (A.M.A.F.A.R.-E.P.E.)	7 600	Soutien à la cellule familiale ZAC Bois rouge
6574	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (A.M.A.F.A.R.-E.P.E.)	11 200	Lutte contre l'illettrisme (Adulte relais)
6574	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (A.M.A.F.A.R.-E.P.E.)	14 250	Soutien à la cellule familiale (Domenjod, Bretagne, Primat, BDR).CUCS
6574	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (A.M.A.F.A.R.-E.P.E.)	21 777	Réussite éducative (lutte contre l'érosion scolaire)
6574	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (A.M.A.F.A.R.-E.P.E.)	29 000	Atelier de lecture familiale
6574	ASSOCIATION POUR JOUER, APPRENDRE, DECOUVRIR ET S'EPANOUIR (A.J.A.D.E)	4 988	Solidarité action éducation
6574	ASSOCIATION PROXIMA	10 000	Mobilisation en vue de l'émergence et de la concrétisation de projets d'action solidaire sur le secteur de Ste Clotilde
6574	ASSOCIATION PROXIMA	15 805	Prévention sanitaire dans le cadre de la cohésion sociale (CUCS)
6574	ASSOCIATION PROXIMA	20 000	Prévention par les activités socio-culturelles (CUCS)
6574	ASSOCIATION PROXIMA	20 856	Médiation éducative (CUCS)
6574	ASSOCIATION PROXIMA	24 000	Appropriation des espaces
6574	ASSOCIATION TRINITE	7 000	Atelier musical
6574	AVENIR FAMY KREOL	10 000	Manger équilibré à petit budget

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

8/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	7 500	Projet de photojournalisme à Domenjod
6574	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (C.E.S.A.M)	4 500	Réussir à l'école réussir ensemble
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.)	5 500	Action de médiation et de proximité (Adulte Relais)
6574	COMITE D'ASSOCIATIONS DU BAS DE LA RIVIERE (CABR)	3 925	Ma place dans le quartier
6574	COMITE D'ASSOCIATIONS DU BAS DE LA RIVIERE (CABR)	4 000	Mieux connaître la vie de quartier
6574	DECID' PAS SAN NOU	12 670	Initiation à l'informatique et bibliothèque de proximité
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	10 000	Actions de cohésion sociale (Saint-Bernard/Affouches/Grande Chaloupe)
6574	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	7 000	Atelier parentalité
6574	INSTITUT REGIONAL D'EDUCATION NUTRITIONNELLE	17 500	Education nutritionnelle
6574	LIGUE D'IMPROVISATION REUNIONNAISE (LIR)	4 500	St Denis Quartier Impro
6574	LOISIRS EVASION MASCAREIGNES	9 000	Marmay art
6574	SPECTATIS	7 500	Education à la vie
<b>Total attribué POLITIQUE DE LA VILLE</b>		<b>337 571</b>	

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

9/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	8 000	Ateliers Echecs Pause Méridienne
6574	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL	6 000	Accueil des jeunes en classe de découverte
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	52 200	Mercredi Jeunesse Tamarins E.Nongé
6574	ASSOCIATION SOURS PERKISYON	16 639	Accueil Collectif Mineurs Août
6574	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	30 000	Classes extérieures
6574	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	67 112	Classes de mer
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	8 080	Accueil Collectif Mineurs - Août
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	5 718	Garderie Case Bancouliers
6574	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	12 688	Garderie scolaire Ecoles des Bringeliers
6574	COMITE DE QUARTIER BENOITE BOULARD	5 107	Accueil Collectif Mineurs - Primaire
6574	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	5 867	Mercredis Loisirs CEJ
6574	FAIRE DIRE	3 078	Mercredi jeunesse
6574	FAIRE DIRE	4 965	Garderie
6574	FAIRE DIRE	6 359	ACM 6 à 17 ans
6574	JEUNESSE 2000	12 134	Mercredi Jeunesse Maternel CEJ
6574	JEUNESSE 2000	12 134	Mercredi Jeunesse Primaire CEJ
6574	JEUNESSE 2000	21 366	Garderies Maternelles CEJ
6574	JEUNESSE 2000	33 888	Garderies Primaires CEJ
6574	LA LANTERNE MAGIQUE	1 000	Création Outil Actions Pédagogiques
6574	LA LANTERNE MAGIQUE	3 000	Projections Scolaires
6574	LA LANTERNE MAGIQUE	3 500	Résidence d'Artistes en Etablissements Scolaire (BP : 5 actions)
6574	LA LANTERNE MAGIQUE	5 000	Cinéma Marmailles
6574	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	10 000	Salon Régional de l'Education
6574	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	10 750	Coordination PEG
6574	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD	560	Bons Plans vacances Ateliers de juillet août
6574	RACING CLUB SAINT-DENIS	13 000	Vacances Adolescents - Août
<b>Total attribué SCOLAIRE</b>		<b>358 145</b>	

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

10/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE A L'ENFANCE ET LA CITOYENNETE	5 000	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION JEUNESSE DU BAS DE LA RIVIERE	1 000	Activités socioculturelles
6574	ASSOCIATION LA MAISON DE LA DIASPORA	1 500	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION MAISON DES PARENTS DE L'OCEAN INDIEN	1 000	Aide à la création d'une Maison des parents
6574	ASSOCIATION SOS SOLITUDE	1 000	Mise en place "Ecoutants" (télécommunication)
6574	COLLECTIF POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES	3 000	Animation d'un réseau associatif
6574	COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION (C.R.S.A.)	3 000	Journée du handicap
6574	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA REUNION (U.D.A.F.)	2 000	Fonctionnement
<b>Total attribué SOCIAL (DIVERS)</b>		<b>17 500</b>	

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

11/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE	18 000	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION ACRO-JUMP 97.4	2 000	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	10 000	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON	24 000	Fonctionnement (Pôle France 20 000 + club 4 000)
6574	ASSOCIATION DES JEUNES DES CAMELIAS	1 299	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION DIONYSIENNE DE JIU JITSU BRESILIEN	2 100	Participation Championnat d'Europe à Lisbonne (20 sportifs)
6574	ASSOCIATION DIONYSIENNE FOOTBALL FEMININ (Ex FOOTBALL FEMININ CHAUDRON)	2 500	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION QWAN KI DO DE L'EST	840	Participation à la coupe de France en mai 2010 à Orléans (6 pers)
6574	ASSOCIATION REUNIONNAISE DE YOGA (ARY)	1 000	Encadrement Elle est sports
6574	ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	4 000	Participation au tournoi mondial pupille à Plomelin
6574	ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	4 436	Fonctionnement
6574	ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	35 000	Fonctionnement (rétrogradé en super D2)
6574	ASSOCIATION SPORTIVE RANDO CAMELIAS	3 000	Manifestation- Organisation "le D-TOUR"
6574	ATLET CLUB LOISIRS	1 000	Organisation des 10 kms de la Ville de Saint Denis
6574	CERCLE ESCRIME LA BUSE	1 680	Participation au championnat de France, Benjamin, Minimes, Cadets, Juniors
6574	CERCLE ESCRIME LA BUSE	4 404	Fonctionnement
6574	CLUB MODELISME DEPARTEMENT REUNION	900	Fonctionnement
6574	CLUB SPORTIF PAUL JOUGLAS	2 000	Fonctionnement
6574	CLUB SPORTIF SAINT DENIS ATHLETISME	1 000	Participation d'un athlète pour le championnat de France en métropole
6574	DOJO HUANG-YING « LE JUDO CLUB DE L'AMITIE	1 000	Aide organisation d'un stage haut niveau avec participation de l'international F. Montfaucon
6574	EQUIMONTAGNE	500	Action "Equifun"
6574	ESPACE HANDICAP DIONYSIEN	420	Participation 2 athlètes aux jeux d'été spécial olympics en Grèce
6574	ESPACE HANDICAP DIONYSIEN	630	Déplacement de 3 sportifs au championnat de France à Reims
6574	ESPACE HANDICAP DIONYSIEN	1 000	Journée de football le + journée multi sports
6574	FOOTBALL CLUB MOUFIA (EX CLUB FOOTBALL DIONYSIEN)	3 000	Complément Fonctionnement
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	280	Fonctionnement section AIKIDO
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	874	Fonctionnement section karaté
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	1 104	Fonctionnement section badminton
6574	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	2 806	Fonctionnement section judo

# ANNEXE 1

## Attribution de subventions au CM du 26/02/2011

12/12

Article	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAÏQUE	20 000	Fonctionnement
6574	JEUNESSE 2000	6 000	Fonctionnement- reprise de la section féminine du Chaudron Handball Club
6574	JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS	5 850	Fonctionnement
6574	JUDO CLUB MUNICIPAL SAINT DENIS	1 470	Participation Championnat France cadets (7 personnes)
6574	LES VILAINS PETITS CANNE "I"ART	420	Participation Championnat de France (2tireurs)
6574	LES VILAINS PETITS CANNE "I"ART	500	organisation de la Coupe de la Réunion sur le territoire Dionysien
6574	LIGUE NOUVELLE DU BADMINTON REUNIONNAIS (LNBR)	1 500	Encadrement BE Ecole Municipale et Elle est sports
6574	LIGUE REUNIONNAISE D'ATHLETISME	20 000	Meeting international de la ville de Saint-Denis
6574	MARGOT RUN	1 000	Organisation BIDALON sur le quartier des Camélias
6574	MOUFIA AQUATIK	210	Participation de 1 nageur championnat de France
6574	MOUFIA AQUATIK	3 000	Fonctionnement
6574	NATATION SAINT-DENIS REUNION (N.S.D.R.)	18 750	Complément Fonctionnement
6574	RACER MOTO CLUB	600	Fonctionnement
6574	RUGBY CLUB SAINT-BERNARD LA MONTAGNE	5 500	Fonctionnement
6574	SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION	10 000	Déplacement Coupe d'Afrique
6574	SAINT-DENIS GYM REUNION (SDGR)	3 000	Fonctionnement
6574	SHOTOKAN CLUB OCEAN INDIEN	500	Fonctionnement
6574	SHOTOKAN CLUB OCEAN INDIEN	630	Participation Coupe de France Body karaté (4 personnes)
6574	SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	2 300	Fonctionnement section Tennis de table
6574	UNION PUGILISTIQUE DE SAINT-DENIS	3 000	Organisation d'un gala Mix fight au stade J. Ivoula
6574	XV DIONYSIEN	2 000	Tournoi International Paille en Queue
<b>Total attribué SPORTS</b>		<b>237 003</b>	

<b>TOTAL ATTRIBUE CM du 26/02/2011</b>	<b>3 154 076</b>
<b>TOTAL ATTRIBUE BP du 18/12/2010</b>	<b>21 009 283</b>
<b>TOTAL RESTE A REPARTIR</b>	<b>2 260 641</b>
<b>TOTAL SUBVENTION 2011</b>	<b>26 424 000</b>



**LISTE DES AVENANTS****Attribution de subventions aux associations (+ 23 000 €)**

<b>Associations</b>	<b>Montant déjà conventionné CM 18/12/2010 (BP 2011)</b>	<b>Montant de l'Avenant CM 26/02/2011</b>	<b>Montant Total</b>
ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	28 000 €	10 000 €	38 000 €
ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	190 000 €	9 500 €	199 500 €
ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	23 100 €	10 000 €	33 100 €
ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	51 384 €	23 985 €	75 369 €
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL	25 000 €	16 385 €	41 385 €
ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	152 342 €	140 884 €	293 226 €
ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT	188 304 €	82 028 €	270 332 €
BELLEVUE POUR TOUS	32 510 €	11 000 €	43 510 €
CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	337 522 €	181 306 €	518 828 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	85 379 €	8 080 €	93 459 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	52 850 €	13 500 €	66 350 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	133 846 €	33 406 €	167 252 €
CLUB ANIMATION PREVENTION	1 561 402 €	244 901 €	1 806 303 €
ESPACE SOCIO EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	147 087 €	39 200 €	186 287 €
FAIRE DIRE	26 000 €	14 402 €	40 402 €
FOOTBALL CLUB MOUFIA	24 260 €	3 000 €	27 260 €
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	196 267 €	105 948 €	302 215 €
FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	57 285 €	26 998 €	84 283 €
GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION	518 259 €	110 000 €	628 259 €
GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAÏQUE	30 000 €	20 000 €	50 000 €
JEUNESSE 2000	165 759 €	205 941 €	371 700 €
LA LANTERNE MAGIQUE	77 500 €	17 500 €	95 000 €

**LISTE DES AVENANTS****Attribution de subventions aux associations (+ 23 000 €)**

(suite)

<b>Associations</b>	<b>Montant déjà conventionné CM 18/12/2010 (BP 2011)</b>	<b>Montant de l'Avenant CM 26/02/2011</b>	<b>Montant Total</b>
LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	135 430 €	36 000 €	171 430 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FEDERATION DE LA REUNION	245 269 €	- 61 187 €	184 082 €
MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	83 920 €	27 750 €	111 670 €
RUN ACTION	105 000 €	77 000 €	182 000 €
SAINT-DENIS ENFANCE	933 126 €	608 093 €	1 541 219 €
SAINT-DENIS GYM REUNION	35 000 €	3 000 €	38 000 €
SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION	39 500 €	10 000 €	49 500 €
SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	23 000 €	2 300 €	25 300 €

## ANNEXE 3

### LISTE DES CONVENTIONS

#### Attribution de subventions aux associations (+ 23 000 €)

Associations	Montant de la Convention CM 26/02/2011
ASSOCIATION 21 DEGRES SUD	200 000 €
ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON	25 000 €
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON	24 000 €
ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN	130 000 €
ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	88 827 €
ASSOCIATION PROXIMA	90 661 €
ASSOCIATION SOCIALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (A.S.I.P.)	34 300 €
ASSOCIATION SOURS PERKISYON	30 639 €
ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	35 000 €
AVENIR FAMY KREOL	27 554 €
COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION	28 500 €
FOYER SOCIO CULTUREL DU MOUFIA	32 130 €
NATATION SAINT-DENIS REUNION	25 000 €
RACING CLUB SAINT-DENIS	29 050 €
SANS LIMITES	35 000 €

## AVENANT n° A LA CONVENTION 2011 n°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

### Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,  
Hôtel de Ville  
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9  
Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE,**

d'une part

### Et

(nom en conformité à la déclaration au JO)

(adresse du siège social)

Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Budget Primitif)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Décision Modificative éventuelle)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Budget supplémentaire éventuel)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Convention)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Avenant)

### IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT.

Le présent Avenant modifie l'article 3 de la Convention n°      signée le

### Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'association, pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

#### Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à (nom en conformité à la déclaration au JO) à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2011, la somme validée par le Conseil Municipal en (étape budgétaire) est fixée à **somme en chiffres (somme en lettres)**, ce qui porte le montant total de la subvention attribuée à **somme en chiffres (somme en lettres)**.

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir, des bilans d'activité et financier provisoires de l'année écoulée le cas échéant, établis et transmis par l'association.

#### Moyens mis à disposition

PERSONNEL (A compléter)

MEUBLES LOCAUX (A compléter)

Fait à Saint-Denis, le

Le Président de l'association,

Le Maire

(préciser son identité)

Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CONVENTION 2011 n°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

### Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,  
Hôtel de Ville  
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9  
Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,

d'une part

### Et

*(Nom association en conformité à la déclaration au JO)*

*(Adresse du siège social)*

Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le rapport du Conseil Municipal du

*(Budget Primitif)*

Vu le rapport du Conseil Municipal du

*(Décision Modificative éventuelle)*

Vu le rapport du Conseil Municipal du

*(Budget supplémentaire éventuel)*

Vu le rapport du Conseil Municipal du

*(Convention)*

Vu le rapport du Conseil Municipal du

*(Avenant)*

## IL EST ARRÊTE ET CONVENU CE QUI SUIT.

### Article 1 - OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Commune de Saint-Denis à la mise en œuvre de l'action suivante :

### Article 2 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association propose de mener un programme d'activité en *(à compléter par le correspondant administratif)* selon un programme d'action joint en annexe en conformité avec ses statuts.

### Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'Association, pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

#### Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à *(nom en conformité à la déclaration au JO)* à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2011, cette somme est fixée à **somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras**

Pour les associations percevant plus de 500 000 € de subvention, ce montant annuel pourra être ajusté en fonction du (des) contrat(s) d'objectifs pouvant être établi(s).

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir, des bilans d'activité et financier provisoires de l'année écoulée le cas échéant, établis et transmis par l'Association.

#### **Moyens mis à disposition**

PERSONNEL (à compléter)

MATERIEL (à compléter)

LOCAUX (à compléter)

#### **Article 4 - MODALITE DE RENDU**

L'Association s'engage à justifier à tout moment, sur la demande de la Commune, de l'utilisation des subventions reçues, par copie de ses documents de synthèse. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet. La commune se réservant la possibilité de suspendre sa contribution en cas de non-respect de la programmation par l'Association.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par le présent contrat entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée.

Pour les subventions inférieures à 23 000 € les associations doivent tenir une comptabilité, produire un budget prévisionnel ainsi qu'un rapport d'activité. Il devra être fourni à la collectivité une copie du budget et compte de résultat de l'exercice écoulé. Dans le cas d'une attribution d'une subvention de fonctionnement, la collectivité attribuera 80% à la notification de la subvention et la signature de la convention. Le solde a la remise des documents de l'assemblée générale de l'exercice écoulé.

*Dans le cas où l'Association recevrait une subvention affectée :*

L'Association devra, dans les six mois suivants la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, transmettre à la Commune de Saint-Denis un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte-rendu devra répondre aux modalités suivantes fixées par l'arrêté du Premier ministre.

Objet de la subvention	Nature des dépenses (selon la nomenclature comptable)	Subvention allouée par la commune	Montant consommé	Montant restant disponible à reverser à la commune	Détail des actions réalisées

Dans ce cadre 80 % sera mandaté à la % à la notification de la subvention et la signature de la convention. Le solde sera effectué sur présentation du bilan d'actions (compte et bilan).

**A partir de 23 000 € de subvention annuelle de la Commune de Saint-Denis sur deux années consécutives, l'Association s'engage à désigner un expert comptable pour vérifier ses comptes. Elle transmettra à la Commune un compte rendu des travaux de l'expert comptable**

*Pour les Associations qui reçoivent une subvention de la collectivité supérieure à 75 000 € ou correspondant à plus de 50 % de leur budget :*

L'Association s'engage à transmettre au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'attribution de la subvention (ou dans les six mois suivant la clôture de l'exercice), les comptes de bilan et de résultat arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, certifiés par le Président ou, le cas échéant par le commissaire aux comptes et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire, le rapport d'activités définitif et le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour les Associations qui sont susceptibles de recevoir, de l'ensemble des autorités publiques, une subvention supérieure ou égale à 153 000 € de fonds publics :

L'Association s'engage à déposer au JORF, son budget, ses comptes, la présente convention, et le cas échéant, les comptes-rendus financiers des subventions reçues. Elle s'engage également à désigner un commissaire aux comptes, inscrit près la Cour d'Appel. L'association devra nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant, et transmettre à l'administration tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

Le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation. Ce dernier devra être transmis sous la forme suivante :

<input type="checkbox"/> Trésorerie	_____	€
<input type="checkbox"/> dont montant de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice	_____	€
<input type="checkbox"/> dont montant des valeurs de placements à cette date	_____	€

Compte de résultat et budgets (en euro)	Compte de résultat du dernier exercice clos du . . J . J . . au . J . J . .	Budget de l'année en cours du . . J . J . . au . . J . J . .	Budget prévisionnel du . . J . J . . au . . J . J . .
Cotisations et assimilés			
Prestations de services			
Subventions Européennes			
Subventions de l'Etat			
Subventions Régionales			
Subventions Départementales			
Subventions de la collectivité			
Subventions des Autres Organismes Publics			
Subventions des Autres Organismes Privés			
<b>Total des subventions</b>			
Autres produits			
Reprise sur provisions et amortissements			
<b>Total des produits d'exploitation</b>			
Achats			
Charges externes			
Impôts et taxes			
Salaires et indemnités			
Charges Sociales			
Autres charges			
Dotations aux amortissements et provisions			
<b>Total des charges d'exploitation</b>			
<b>Résultat d'exploitation</b>			
Produits financiers			
Charges financières			
<b>Résultat financier</b>			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
<b>Résultat exceptionnel</b>			
<b>Résultat NET</b>			

(Pour les Associations qui bénéficient de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activité et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)

## **Article 5 - MODALITES DE PAIEMENT**

La subvention sera versée conformément au **plan de trésorerie** annexé à la présente Convention sachant que l'intégralité de son montant sera versée uniquement après transmission des **comptes de l'année précédente certifiés et approuvés**.

Pour les Associations percevant plus de 500 000 € de subvention, le premier versement, prévu au plan de trésorerie, ne pourra excéder 50 % du montant total attribué.

Les versements seront effectués au compte bancaire de l'Association correspondant au RIB transmis avec la demande de subvention.

## **Article 6 - DUREE DE LA CONVENTION - MODIFICATION - RESILIATION**

Toute modification du contenu de la présente Convention pendant sa durée de vie, fera l'objet d'un Avenant à celle-ci approuvé par le Conseil Municipal.

La présente Convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire. (*A vérifier quand convention pluriannuelle*)

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

## **Article 7 - MODALITES DE CONTROLE**

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville, en vue d'en vérifier l'exactitude.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Elle s'engage à désigner un commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel lorsqu'elle enregistre plus de 153 000 € de recettes publiques.

L'Association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la Commune puisse avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part. Elle s'engage en outre à être en règle avec les caisses percevant les cotisations sociales et les services fiscaux concernés par son activité.

L'Association s'engage à constituer un dossier composé des documents suivants qui sera mis à la disposition de la Commune de Saint-Denis :



## # pour l'aspect juridique

- demande de subvention annuelle,
- statuts de l'association,
- liste des administrateurs de l'association,
- récépissé de dépôt de la déclaration,
- copie de la publication au JO,
- procès-verbal de la dernière assemblée générale ;

## # pour le contrôle financier

- budget prévisionnel,
- bilan des trois derniers exercices,
- compte de résultat des trois derniers exercices,
- bilan d'activité de chaque action financée,
- relevé d'identité bancaire,
- mise à disposition (matériel, humain, locaux),
- indemnité des élus associatifs, montant des primes, évolution de la masse salariale.
- Publication des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site du JORF (> 153 000 € fonds publics).

Toute modification intervenant dans la vie de l'association devra être signalée à la Ville dans un délai de 30 jours après modification (changements de RIB, d'adresse, de statuts, d'administrateurs...).

### **Article 8 - CLAUSES PARTICULIERES**

Les associations ayant des activités inscrites dans le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la CAF et la Commune de Saint Denis, doivent fournir à la Ville à échéance du 31 mars, du 30 juin et du 31 décembre de chaque année des bilans trimestriels ainsi que le bilan annuel détaillé par activité, selon le document joint en annexe 1 de la présente convention. Une copie des fiches complémentaires de déclaration de séjour adressées à la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (DDJSVA) doit être transmises à la Commune 8 jours avant le démarrage des Accueils collectifs de mineurs (ACM).

Le versement des acomptes pour les associations émergents au CEJ, ainsi que du solde de la subvention est strictement conditionné aux transmissions des documents cités dans l'article 4. Une avance comprise entre 30 et 50% de la subvention prévue sera octroyée en fonction des périodes d'activités et du programme d'actions sur la base des bilans trimestriels remplis en bonne et due forme. La non réalisation du nombre de places et d'heures- enfants contractualisées entraînera de facto une diminution proportionnelle de la subvention prévue.

### **Article 9 - ASSURANCE**

L'Association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile tant au niveau de ses activités qu'au niveau des risques locatifs pour les immeubles éventuellement mis à sa disposition.

Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune de Saint-Denis puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

## **Article 10 - COMMUNICATION**

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de Saint-Denis.

En cas de non-respect de l'alinéa 1 du présent article, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de retenir une part sur la subvention allouée à l'Association.

## **Article 11 - LITIGES**

Les éventuels litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement amiable. Au cas où cette procédure s'avérerait infructueuse, les litiges liés au non-respect de la présente convention par l'une ou l'autre des parties seront portés devant le Tribunal Administratif compétent au regard de la Commune de Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le

**Le/ La Président(e) de l'association**

**Le Maire**

*(préciser son identité)*

**Gilbert ANNETTE**